

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Mesdames Chantal BUIN et Vanessa DRONNE, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER et Luis POUPON.

Absent excusé : Monsieur Sébastien RIBOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GAUDIN.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014 à l'unanimité.

Validation de la carte communale après enquête publique

L'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale s'est déroulée du 28 octobre au 27 novembre 2014. Monsieur Pierre REVAUX, commissaire-enquêteur, a rendu son rapport d'enquête publique, avec avis favorable, le 9 décembre.

Dans la procédure, le conseil municipal doit ensuite voter la validation de cette carte communale et décider de la compétence du maire en matière d'autorisations d'urbanisme. Le maire peut accorder une autorisation d'urbanisme au nom de la commune, auquel cas, lui seul donne son avis et en porte l'entière responsabilité, ou au nom de l'État. Dans ce dernier cas, la demande est visée par le maire mais elle est également adressée à la Direction départementale des territoires (DDT) afin d'y être instruite.

Après en avoir délibéré, les élus présents ont voté à l'unanimité l'adoption de la carte communale. Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire, comme précédemment, au nom de l'État, les documents seront donc adressés à la DDT de La Ferté-Bernard.

Cette délibération sera notifiée à la préfète afin qu'elle puisse apporter son approbation.

Validation de la modification du périmètre de protection après enquête publique

En parallèle avec l'élaboration de la carte communale, le conseil municipal avait fait le choix de soumettre la modification du périmètre de protection de l'église à une enquête publique unique.

Monsieur Pierre REVAUX, commissaire-enquêteur, a mené de front les deux sujets. Il trouvait judicieux de les associer puisque la carte communale n'avait pas de règlement. Ce périmètre revu offrait la garantie d'un même traitement pour l'ensemble du bâti urbain.

Monsieur REVAUX a rendu un avis favorable à la modification du périmètre de protection de l'église.

Considérant ces conclusions favorables, l'ensemble des élus présents a voté à l'unanimité l'approbation de la modification du périmètre de protection de l'église.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme situées dans le nouveau périmètre de protection de l'église Saint-Martin seront adressées à l'architecte des Bâtiments de France pour avis.

La préfète notifiera son avis prochainement à la municipalité.

Devis de travaux de réfection de la salle de bain au logement communal 14 rue des Lilas

Afin de remplacer la baignoire dans le logement communal au 14, rue des Lilas, deux entreprises ont été sollicitées : SCPE et SARL BURON.

Après en avoir délibéré, les élus présents ont retenu la proposition de la société BURON pour un montant de 1568,10 €HT.

Ce montant sera inscrit en dépense de fonctionnement à l'article 61522 Entretien bâtiments.

Proposition de la Safer pour une convention de dispositif de veille avec la commune

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Maine Océan propose à la commune une convention pour la mise en place d'un dispositif de veille et d'observatoire foncier via le portail internet Vigifoncier.

Ce dispositif permet de connaître en temps réel les mutations dans la commune et le prix des terres. La commune peut ainsi se porter candidate lors d'une rétrocession.

L'abonnement annuel à Vigifoncier est calculé de la manière suivante :

Nombre des informations de vente /an	Tarif HT annuel en €
< 10	156
Entre 11 et 20	313
Entre 21 et 35	500
Entre 36 et 50	625
> 50	750

Après discussion, les élus décident de ne pas retenir la proposition de la Safer (neuf voix contre et une abstention) car ce service payant ne serait pas utile à la commune.

Problème d'embauche de Thierry BARRÉ

La commune souhaitait embaucher Thierry BARRÉ pour un an, à raison de 20 heures par semaine au côté de l'agent technique, dans le cadre d'un contrat aidé de type CAE.

Avant signature, Thierry BARRÉ s'est rendu à la visite médicale obligatoire. Or, son médecin s'est opposé à la reprise du travail.

Cette embauche étant déclarée impossible, Monsieur le Maire propose de rencontrer d'autres personnes qui pourraient bénéficier d'un contrat aidé. Un jeune homme de Thorigné-sur-Dué a adressé une demande d'emploi en mairie. Il sera reçu.

Redevance pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères

Le comité syndical du Smirgeomes a proposé une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2015. Elle a été approuvée à l'unanimité lors du conseil communautaire du 9 décembre 2014 à savoir :

Volume du bac	Abonnement point de collecte	TGAP (par bac)	Forfait 16 levées	Total forfait	Part variable (tarif à la levée au-delà de 16)
60 ou 80 litres	106,90 €	9,30 €	34,40 €	150,60 €	4 €
140 l	106,90 €	16,00 €	52,00 €	174,90 €	7 €
240 l	106,90 €	26,80 €	83,20 €	216,90 €	7 €
340 l	106,90 €	37,80 €	113,60 €	258,30 €	11 €
660 l	106,90 €	74,30 €	209,60 €	390,80 €	14 €
770 l	106,90 €	86,70 €	241,60 €	435,20 €	16 €

Le président du Smirgeomes a annoncé que le passage à une collecte des ordures ménagères une fois tous les quinze jours ne se ferait pas cette année.

Réflexion sur la reconduite du contrat d'affermage de Véolia au SIAEP de Bouloire

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2014, les délégués communaux au SIAEP, syndicat des eaux, de Bouloire ont rappelé que le contrat d'affermage signé entre Véolia et le SIAEP arrive à expiration en 2016.

Après discussion, les élus ont fait le choix d'adresser un courrier au président du SIAEP, Éric TROCHON, dans lequel ils suggéraient la mise en place d'une commission dont les membres, issus du conseil syndical, analyseraient les prestations de la société Véolia pour éclairer le choix lors de l'échéance. Ils pèseraient également le pour et le contre des deux solutions possibles : affermage ou régie.

À ce jour, la commune de Tresson n'a reçu aucune réponse. Face à l'urgence d'effectuer le diagnostic, une discussion est toutefois entamée entre certains délégués communaux siégeant au SIAEP de Bouloire.

Résultats des budgets 2014 et date de réunion de la commission communale du Budget

Les résultats des trois budgets 2014 ne sont pas encore édités par la trésorerie. Toutefois, les résultats des budgets annexes du CCAS et de l'assainissement sont arrêtés avec les montants des émissions de mandats et de titres suivants :

CCAS

Fonctionnement dépenses : 1795 €

Fonctionnement recettes : 1530 €

ASSAINISSEMENT

Investissement dépenses : 26744,24 €

Investissement recettes : 20573,73 €

Fonctionnement dépenses : 8681,24 €

Fonctionnement recettes : 25267,81 €

PRINCIPAL

Quelques écritures de fin d'année restent à produire avant d'avoir les résultats définitifs mais les résultats en investissement comme en fonctionnement seront excédentaires.

La commission Budget se réunira le mercredi 28 janvier, à 19 heures.

Questions diverses :

Organisation de la cérémonie des vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le vendredi 23 janvier, à 20 heures, à la salle Vauguélange. Compte tenu de l'heure choisie, les élus souhaitent partager la traditionnelle galette avec la population plutôt que de proposer des toasts.

Deux boulangeries seront sollicitées pour un devis : la boulangerie POUSSE, à Évaillé, et la boulangerie MARIETTE, à Bouloire, pour 120 personnes.

Demande d'un particulier pour effectuer la coupe de bois et l'entretien du chemin rural de la Bézardière

Greg TUCK, domicilié à la Bézardière, sollicite du conseil municipal l'autorisation de nettoyer le chemin rural proche de son habitation et de couper le bois qui a poussé sur le chemin.

L'autorisation est donnée à Greg TUCK. Un courrier en ce sens lui sera adressé.

Vin d'honneur lors de la réunion de fin de travaux au centre de secours

La réunion de fin de travaux au centre de secours est prévue le jeudi 29 janvier, à 18h30.
Le Sdiss demande si la commune prévoit ou non un vin d'honneur à cette occasion.

Après discussion, les élus proposent de ne rien faire de particulier le 29 janvier puisque peu de personnes seront présentes. Ils suggèrent en revanche que des portes ouvertes à la population soient organisées ultérieurement par la municipalité et l'amicale des pompiers.

Informations sur une éventuelle vente de la maison BASLY au 18 rue des Rosiers

Les élus se renseignent actuellement sur la possibilité de vendre la maison d'habitation léguée à la commune par Madame BASLY.

Le bâtiment, qui n'est plus hors d'eau, se détériore. La commune ne peut en financer la réfection totale.

Il faut vérifier qu'aucune clause n'empêche la vente, demander une estimation aux Domaines et faire réaliser les différents diagnostics obligatoires. Plusieurs sociétés seront sollicitées sur ce dernier point.

Dépose des illuminations

Les illuminations des fêtes de fin d'année seront ôtées le samedi 17 janvier.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, V. DRONNE, S. GAUDIN,

J. HEINTJE, R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, V. SAMSON.